

PROTECTION INCENDIE

MESURES PREVENTIVES ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

La topographie particulière de Tameron, sa végétation "tout particulièrement le développement du mimosa", la fréquentation touristique du Lac de Saint-Cassien, fait que notre commune est particulièrement exposée aux incendies.

Afin d'éviter les drames affreux du 3 octobre 1970 et du 31 juillet 1985, nous vous invitons à suivre très attentivement les quelques conseils mis en pratique par nos aînés Tameronnais.

MESURES PREVENTIVES

- 1- Débroussailler, tenir propre sa propriété avant l'été, dans un rayon de 50 m de tous bâtiments ou annexes, cette distance peut être portée à 100 m, si les bâtiments sont sur un versant ouest (côté mistral), article L 322-3 du Code Forestier.
- 2- Proscrire les haies de mimosa, particulièrement dangereuses, éviter les résineux cyprès, préférer d'autres végétaux: lierre, laurier-rose, laurier-cerise ...

EN CAS DE FEUX

- 1- Ne pas s'effoler, éviter de fuir, ne pas emprunter les routes (le feu peut aller plus vite que vous).
- 2- Préparer votre matériel d'arrosage (brancher les tuyaux), faire des réserves d'eau, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Arroser abondamment toutes les parties boisées ou inflammables de votre maison, surtout le côté exposé au feu.
- 3- Dès l'approche du feu, s'enfermer dans la maison, fermer les ouvertures. Colmater les interstices des portes et fenêtres pour éviter d'être entumé. Attendre à l'intérieur les quelques minutes nécessaires à la vague du feu pour passer.

En cas de fumée abondante se coucher au sol. Ne jamais ouvrir les ouvertures. Ne sortir par une porte opposée au sens du vent qu'avec précaution, car dans le cas particulier du mimosa, une deuxième vague de feu peut suivre la première à quelques minutes. Avant de sortir, mettre un foulard humide devant la bouche et le nez pour éviter d'avaler l'air brûlant.

- 4- Eteindre éventuellement avec les installations et les réserves d'eau que vous avez préparé, le feu qui pourrait avoir attaqué les parties boisées de votre maison.

- Se porter secours mutuellement en attendant l'arrivée des pompiers
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école sans l'autorisation de la Mairie
- Dans chaque quartier, un chef d'équipe de pompier bénévole est à votre disposition pour vous conseiller et renseigner. N'hésitez pas à lui poser des questions.

+ A NE JAMAIS FAIRE +

SI UNE BORNE INCENDIE SE TROUVE À PROXIMITÉ,
SURTOUT NE PAS L'OUVRIR.
SEULE UNE PERSONNE COMPÉTENTE PEUT LE FAIRE.
UNE MAUVAISE OUVERTURE OU FERMETURE DE CETTE BORNE
PEUT ENDOMMAGER LA CANALISATION ET PRIVER D'EAU
LES SECOURS ET LES USAGERS.

